



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE CHANTECOQ ET LA RUELLE

N°2024/45

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu les demandes effectuées par le SMOYS, la société SDEL sous l'appellation de CITEOS et la société TPS en date du 30 avril 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Rue Chantecoq et La Ruelle en raison de travaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux réalisés par la société TPS domiciliée à Milly-La-Forêt (91490), 6 rue de la Montagne de Maise, et la société SDEL Travaux Extérieurs (CITEOS) domiciliée à Viry-Châtillon (91170), Avenue du Président Kennedy, pour le compte du SMOYS et la Commune de Fontenay-Le-Vicomte, concernant l'enfouissement des réseaux aériens, la circulation et le stationnement seront interdits cotés pairs et impairs du mardi 21 mai 2024 à 08h00 au vendredi 05 juillet 2024 à 18h00 dans la rue Chantecoq et la Ruelle.

Article 2 : Une tolérance sera accordée durant la journée aux résidents de ces deux rues ainsi qu'aux véhicules de secours et de service.

Article 3 : Durant cette période, les résidents devront déposer leurs bacs à collecte (Déchets végétaux, Ordures ménagères et Tri sélectif) à l'angle de la Grande Rue.

Article 4 : Les places de parking à situées à l'intersection de la Ruelle et de la Grande Rue seront neutralisées afin de stocker le matériel de chantier nécessaire et un balisage sera mis en place par les sociétés en charge des travaux.



Mairie de Fontenay le Vicomte

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 13 mai 2024

Daniel CORRE

1^{er} Adjoint au Maire

Délégué aux Travaux et la Voirie

